

Sans objet.

Lorsque, lors de la délivrance du présent certificat, le droit de préemption n'est pas institué il peut l'être ultérieurement et s'appliquer au terrain y compris dans le délai de validité de ce certificat d'urbanisme.

propriétaire
auprès du
comportera
projetée.

CADRE 6 : REGIME DES TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME APPLICABLES

Articles L.332-6 et suivants du code de l'urbanisme

TAXES		Les contributions cochées ci-dessous seront assises et liquidées à d'une autorisation d'aménager un terrain destiné à l'accueil d'habitants et en cas de non-opposition à une déclaration de travaux.	
<input checked="" type="checkbox"/>	Taxe d'aménagement :	Communal	Taux : 1,5%
		Départemental	Taux : 1,5%
<input checked="" type="checkbox"/>	Redevance d'archéologie préventive	Taux : 0,40 % (lorsque les fouilles seront prévues par la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001, relative à l'archéologie préventive)	
<input type="checkbox"/>	Versement pour dépassement du plafond légal de densité. PLD de :		
PARTICIPATIONS		Les contributions cochées ci-dessous pourront être prescrites :	
		<ul style="list-style-type: none"> • par un permis de construire, une autorisation d'aménager un terrain ou une déclaration de travaux. • par une autorisation de lotir, un arrêté approuvant le plan de zonage ou une autorisation d'aménager un terrain destiné à l'accueil d'habitants. 	
		participation forfaitaire définie par l'article L. 332-12.	

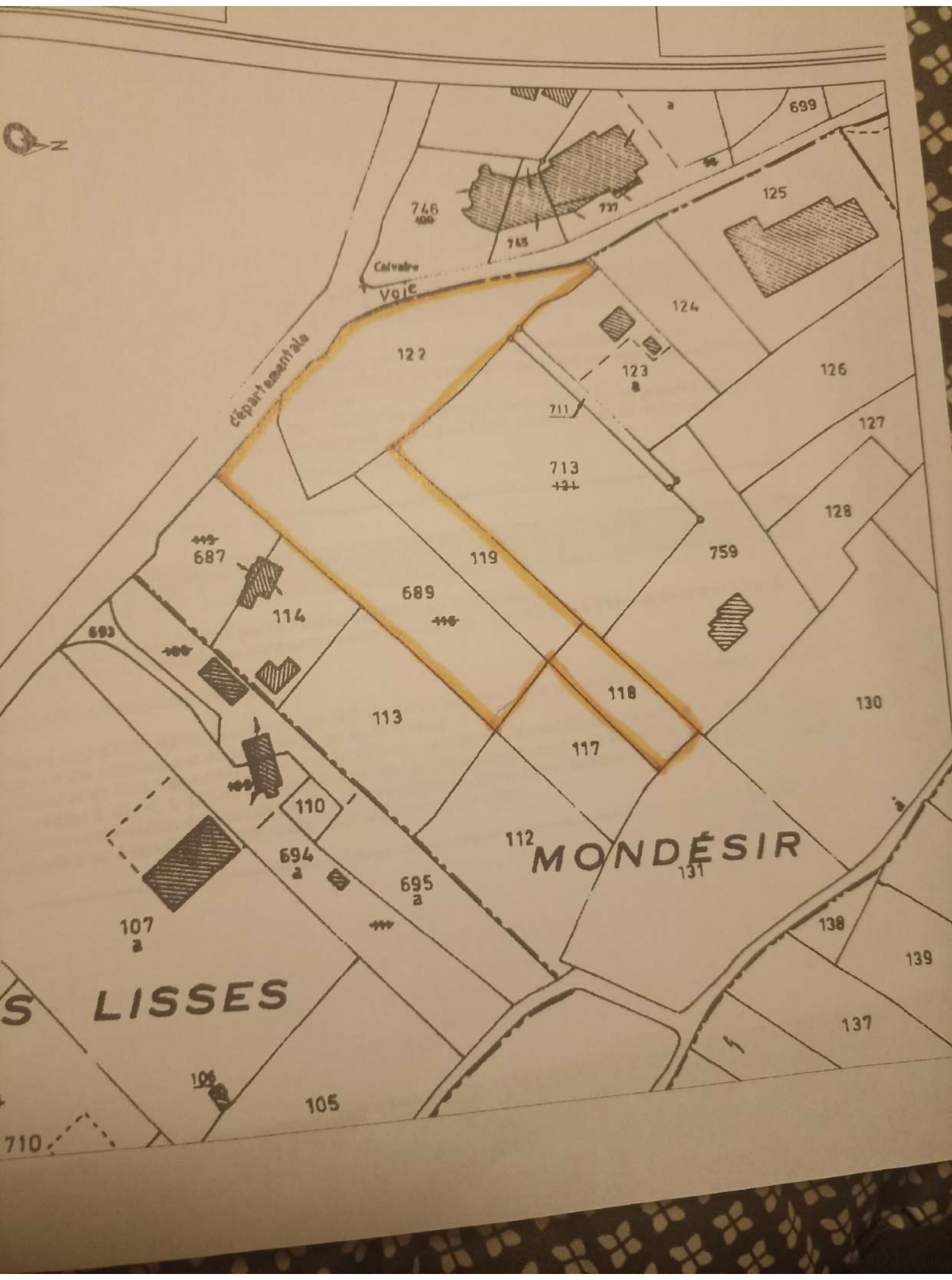
Participations exigibles sans procédure de délibération préalable

Participations pour équipements publics exceptionnels (article L.332-8).

CADRE 7 : EQUIPEMENTS PUBLICS

RESEAUX	CAPACITE	DESSERTE
Voie(s) publique(s)	Oui	
Eau potable	Oui	
Assainissement	Oui	
Electricité	Oui	





DESIGNATION

A VILLENEUVE (AVEYRON) 12260 Mondésir,

Un terrain à bâtir

Cadastré :

Préfixe	Section	N°	Lieudit	Surface	N
	G	118	Mondésir	00 ha 12 a 54 ca	7
	G	119	Mondésir	00 ha 19 a 60 ca	7
	G	122	Mondésir	00 ha 50 a 30 ca	7
	G	689	Mondésir	00 ha 46 a 14 ca	

Total surface : 01 ha 28 a 58 ca

Tel que ledit **BIEN** existe, s'étend, se poursuit et comprend ses aisances, dépendances et immeubles par destination moyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, s